

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.07.05 Du 21 novembre 2023
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 15 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231121-DEL2023-07-05-DE Date de télétransmission : 23/11/23 Date de réception préfecture : 23/11/23 </div>	
Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-4,	
En exercice : 35 Présents : 26 Pouvoirs : 9 Votants : 35	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 8 novembre 2023,	
Prend acte	Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 10 semaines pour les communes ayant adopté le référentiel M57 précédant l'examen de celui-ci,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, PREND ACTE : Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 a eu lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif de la Ville, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23</p> <p>P/ Le Maire Par délégation</p>  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div> <div style="width: 45%;"> <p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,</p>  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div> </div>	
Absents ayant donné pouvoir :	<i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i>	
Benoît VIGNES à Sophie TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI à Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Philippe LERIN à Anne-Sophie MARADEIX Blaise VIGNON à Pierre SOUDRY		

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-
François BARATON